

Périgueux le 16 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un foyer d'influenza aviaire a été détecté dans le département du Lot et Garonne dans un élevage de canard

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène vient d'être confirmé ce 15/01/2026 dans un élevage de canards sur la commune de Lauzun (47), dans le département du Lot et Garonne.

Pour éviter tout risque de diffusion du virus à d'autres élevages, **Marie Aubert, Préfète de la Dordogne** a pris un arrêté définissant une **zone réglementée de surveillance (ZS)** qui est mise en place dans un rayon de 10 km autour de l'établissement contaminé.

Dans la zone de surveillance de 10 km, les communes concernées, sont Eymet, Fonroque à l'Est de la route du Meunier, Plaisance, Razac d'Eymet au Sud du ruisseau du Réveillou, Saint Aubin de Cadelech, Saint Capraise d'Eymet, Serres et Montguyard.

Dans ces périmètres, **tous les lieux de détention de volailles et d'oiseaux captifs sont soumis à des prescriptions spécifiques**. En particulier, **les mouvements de volailles et autres oiseaux captifs sont interdits**, sauf dérogations accordées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Dordogne. La surveillance est également renforcée par la réalisation d'autocontrôles qui sont rendus obligatoires par arrêté préfectoral.

La France est en risque élevé au regard de l'IAHP depuis le 22 octobre 2025. Les acteurs de la filière doivent veiller, sur l'ensemble du territoire, à l'application la plus stricte des mesures de biosécurité pour empêcher le virus d'entrer dans les élevages via la faune sauvage et les activités humaines, et éviter sa diffusion entre élevages.

Les mêmes recommandations s'adressent aux particuliers détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement.

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.